

Monsieur le Préfet,

Nous avons l'honneur, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et de l'article 1^{er} de son décret d'application du 16 août 1901, de procéder à la déclaration de l'association dite 22 grand job, dont le siège est à Saint Doulchard, 315 rue de veauce (18230).

Cette association a pour objet l'organisation de concerts dans la ville de Bourges.

Les personnes chargées de son administration ou de sa direction sont :

- M. Johann Bois de nationalité française, domicilié à Bourges, 49 rue Camille Desmoulins (18000) exerçant la profession d'étudiant, président.
- M. Olivier Tatin de nationalité française, domicilié à Saint Doulchard, 10 rue de la vallée (18230) exerçant la profession d'étudiant, vice président.
- M. Pierre Da Silva de nationalité française, domicilié à Saint Doulchard, 315 rue de veauce (18230) exerçant la profession d'étudiant, trésorier.
- M. Pierre Tatin de nationalité française, domicilié à Saint Doulchard, 10 rue de la vallée (18230) exerçant la profession de chef d'entreprise, trésorier adjoint.
- M. Pierre Edouard Pivois de nationalité française, domicilié à Bourges, rue Georges Bernanos (18000) exerçant la profession d'étudiant, secrétaire
- M. Fabien Pommier de nationalité française, domicilié à Saint Doulchard, 8 allée du château (18230) exerçant la profession d'étudiant, secrétaire adjoint.
- M. Thomas Sergent de nationalité française, domicilié à Saint Doulchard, route des racines (18230) exerçant la profession d'étudiant, secrétaire adjoint.

Ci-joint un exemplaire, dûment approuvé par nos soins, des statuts de l'association.

Nous vous demandons de bien vouloir nous délivrer récépissé de la présente déclaration.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sincères salutations.

Fait à Saint Doulchard, le 14 mai 2007